

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Bédarrides - Monteux - Pernes-les-Fontaines - Sorgues					
Nombre de délégués en exercice	••• ••••	••• •••••	47	Présents représentés :	8
Présents			35	Absents non représentés :	4
VOTANTS					43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 11 décembre 2017, après convocation légale reçue le 05 décembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEI, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Sandrine BRAUD (pouvoir donné à M Dominique DESFOUR), Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Laurence MONTERDE), M. Michel MUS (pouvoir donné à M. Claude PARENTI), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Yannick LIBOUREL, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M Pierre GABERT** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget Général – Décision modificative n° 2

Monsieur Stéphane GARCIA indique qu'il y a lieu de modifier des crédits du budget 2017.

Il s'agit donc d'effectuer la décision modificative suivante :

Investissement - Dépenses			Investissement - Recettes		
1641-01	Emprunts	+ 150.000	040-01	Dotation Amort	+500.000
276358-01	Autres dépenses financ.	-150.000	021-01	Virement de la SF	-500.000
Total		0	Total		0

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le : 12/12/2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Fonctionnement - Dépenses			Fonctionnement - Recettes		
6574-95	Subvention OTI	+ 128.665	6419-95	Rembt salaires	+ 200.000
7328-95	Autre versement fiscalité	+ 170.000	7561-95	Rembt frais	+ 59.665
042-01	Dotation aux amort.	+ 500.000	7362-95	Taxe de séjour	+ 20.000
7419-01	Reversement sur DGF	+ 13.671	7411-01	DGF	-40.000
023-01	Virement à la SI	-500.000	748311-020	Dot Exo CFE	+ 116.206
64111-822	Rémunérations Tit	+ 150.000	7412-020	Rembt CAV	+ 76.465
Total		+ 432.336	total		+ 432.336

Le Conseil Communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré par 42 voix pour et 1 abstention (M. Robert IGOULEN) des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget général 2017 présentée ci-dessus.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le : 12/12/2017